



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlement numéro 2025-01-208-130 décrétant les taux de taxes foncières, de tarifications et de compensations pour l'année 2025

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 28 janvier 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le règlement numéro 2025-01-208-130 décrétant les taux de taxes foncières, de tarifications et de compensations pour l'année 2025.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'hôtel de ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que le vendredi de 8h30 à 13h00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 29 janvier 2025

PUBLIC NOTICE

ENTRY INTO FORCE - By-law number 2025-01-208-130 decreeing the rates of property taxes, pricing and compensation for the year 2025

Public notice is given that at a meeting held on January 28, 2025, the municipal council of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge adopted By-law Number 2025-01-208-130 decreeing the rates of property taxes, pricing and compensation for the year 2025.

Notice is also given that the by-law is deposited at the City Hall, at 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, where any interested person may take note of it during the hours of office in effect, from Monday to Thursday 8:30 a.m. to 12 p.m. and 1 p.m. to 4:30 p.m., as well as Friday 8:30 a.m. to 1 p.m.

This by-law comes into force on the day of its publication in accordance with the Act.

GIVEN AT GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, this January 29, 2025

Katy Lamoureux
Greffière adjointe – Technicienne juridique